



Premium Red Gasket (Pressure Pack)

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878
Date d'émission: 2-11-2011 Date de révision: 3-3-2022 Remplace la fiche: 24-12-2020 version: 4.0

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
Nom du produit : Premium Red Gasket (Pressure Pack)
UFI : RMWW-7X0V-14C4-YVM0
Code du produit : PP200R
Type de produit : Aérosol.
Groupe de produits : Mélange

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Destiné au grand public
Catégorie d'usage principal : Utilisation professionnelle, Utilisation par les consommateurs, Utilisation industrielle
Catégorie fonction ou usage : Adhésifs, agents liants

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

MPM International Oil Company
Cyclotronweg 1
2629 HN Delft Delft - Nederland
T +31 (0)15 2514030
support@mpmoil.nl - www.mpmoil.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : +31 (0)15 2514030 (08.00 - 17.00 GMT+1)

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
Belgique	Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum c/o Hôpital Militaire Reine Astrid	Rue Bruyn 1 1120 Bruxelles/Brussels	+32 70 245 245	Toutes les questions urgentes concernant une intoxication: 070 245 245 (gratuit, 24/7), si pas accessible 02 264 96 30 (tarif normal)
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Angers C.H.U	4, rue Larrey 49033 Angers Cedex 9	+33 2 41 48 21 21	

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Aérosol, catégorie 3 H229
Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 3 H412
Texte intégral des mentions H : voir rubrique 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Le produit a été testé selon 92/69 / CEE et ne est pas classée comme irritante pour la peau et les yeux.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Mention d'avertissement (CLP) : Attention
Mentions de danger (CLP) : H229 - Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Premium Red Gasket (Pressure Pack)

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

Conseils de prudence (CLP)	: P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. P102 - Tenir hors de portée des enfants. P103 - Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions. P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. P251 - Ne pas perforez, ni brûler, même après usage. P273 - Éviter le rejet dans l'environnement. P410+P412 - Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50°C, 122°F. P501 - Éliminer Le contenu et le récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.
Fermeture de sécurité pour enfants	: Non applicable
Indications de danger détectables au toucher	: Non applicable

2.3. Autres dangers

Autres dangers qui n'entraînent pas la classification : De petites quantités d'acide acétique (CAS 64-19-7) sont formées par hydrolyse et libérées pendant le durcissement.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Triacetoxy(propyl)silane	(N° CAS) 17865-07-5 (N° CE) 241-816-9 (N° REACH) 01-2119966899-07	≥ 1 – ≤ 5	Skin Corr. 1B, H314
Silanetriol, methyl-, triacetate	(N° CAS) 4253-34-3 (N° CE) 224-221-9 (N° REACH) 01-2119962266-32	≥ 1 – ≤ 2,5	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Skin Corr. 1C, H314
Octaméthylcyclotétrasiloxane substance de la liste candidate REACH (Octaméthylcyclotétrasiloxane (D4))	(N° CAS) 556-67-2 (N° CE) 209-136-7 (N° Index) 014-018-00-1	≥ 0,01 – ≤ 0,1	Repr. 2, H361f Aquatic Chronic 1, H410 (M=10)

Texte intégral des mentions H et EUH : voir rubrique 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Général	: En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. Si possible montrer cette fiche. A défaut montrer l'emballage ou l'étiquette.
Après inhalation	: Permettre au sujet de respirer de l'air frais.
Après contact avec la peau	: Laver la peau avec beaucoup d'eau. Si l'irritation persiste, consulter un médecin spécialiste.
Après contact oculaire	: En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement à l'eau claire durant 10-15 minutes. Consulter un médecin.
Après ingestion	: NE PAS faire vomir. Consulter un médecin. En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente).

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets : Pas d'information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée, poudre, mousse et CO₂.
Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'explosion : Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
Reactivité en cas d'incendie : Du monoxyde de carbone peut se former par combustion incomplète.
Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Monoxyde de carbone.

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de précaution contre l'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

Premium Red Gasket (Pressure Pack)

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

Instructions de lutte contre l'incendie

: Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Équipement de protection

: Porter un vêtement de protection et des gants appropriés. Porter un équipement de protection respiratoire.

Procédures d'urgence

: Ne pas respirer les gaz. Pas de flammes, pas d'étincelles. Supprimer toute source d'ignition. Ventilier suffisamment.

6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection

: Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement. Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention

: Contenir la matière déversée en l'endiguant ou à l'aide de matières absorbantes de façon à empêcher l'écoulement dans les égouts ou les cours d'eau.

Procédés de nettoyage

: Recueillir autant que possible le liquide répandu dans des récipients hermétiques. Balayer ou enlever à la pelle, mettre dans un récipient fermé pour élimination.

Autres informations

: En cas de déversement accidentel, peut rendre le sol glissant. Éliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Informations sur les équipements de protection individuelle - voir le chapitre 8. Information sur l'élimination - voir la section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Dangers supplémentaires lors du traitement

: Éviter toute exposition inutile. Une ventilation générale et extractive du local est habituellement requise.

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

: Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

Mesures d'hygiène

: Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage

: Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé à l'écart des sources de chaleur. Tenir au frais. Protéger du rayonnement solaire.

Lieu de stockage

: Respecter les prescriptions légales pour le stockage des emballages sous pression.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Veillez vous référer à la description du produit pour plus d'informations.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures techniques:

Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

Équipement de protection individuelle:

Gants. Lunettes de sécurité.

Protection des mains:

Gants de protection

Type	matériel	Perméation	Épaisseur (mm)	Pénétration	Norme
Gants	Caoutchouc nitrile (NBR)	6 (> 480 minutes)	> 0,7		EN ISO 374

Protection oculaire:

EN 166. Porter des lunettes de sécurité bien fermées

Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage

Premium Red Gasket (Pressure Pack)

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

Protection des voies respiratoires:

Si le mode d'utilisation du produit entraîne un risque d'exposition par inhalation, porter un équipement de protection respiratoire. Porter un respirateur conforme à EN 140 avec un filtre de type A/P2 ou mieux

Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:



Contrôle de l'exposition de l'environnement:

Information sur la manipulation sécuritaire - voir la section 7.

Autres informations:

Les précautions habituelles pour manipulation de produits chimiques doivent être observées.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Aspect	: Pâte.
Couleur	: Rouge.
Odeur	: Acide acétique.
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: > 100 °C CC (closed cup)
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée disponible
Pression de vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Densité	: 1080 kg/m ³
Solubilité	: Peu soluble dans l'eau. Pratiquement non miscible.
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: > 21 mm ² /s
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Le produit n'est pas explosif.

10.2. Stabilité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

10.4. Conditions à éviter

Pas de flamme nue, pas d'étincelles et pas fumer. Températures élevées.

10.5. Matières incompatibles

Incompatible avec : Agent oxydant.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun(es) dans des conditions normales.

Premium Red Gasket (Pressure Pack)

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (orale)	: Non classé
Toxicité aiguë (cutanée)	: Non classé
Toxicité aiguë (Inhalation)	: Peut être fatal si la vapeur est inhalée.

Silanetriol, methyl-, triacetate (4253-34-3)

DL50 orale rat	1600 mg/kg OECD 401
----------------	---------------------

Octaméthylcyclotétrasiloxane (556-67-2)

DL50 orale rat	> 48000 mg/kg OECD 401
DL50 cutanée rat	> 2400 mg/kg OECD 402
CL50 Inhalation - Rat	≈ 36 g/m ³ @4h
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non classé (L'évaluation du résultat du test a été effectuée conformément à la directive 92/69/CEE de la Commission.)
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Non classé (Évalué de manière analogue à un produit similaire testé : pas d'irritation des yeux (H319 est superflu). L'évaluation du résultat du test a été effectuée conformément à la directive 92/69/CEE de la Commission.)
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Non classé
Toxicité pour la reproduction	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Danger par aspiration	: Non classé

Premium Red Gasket (Pressure Pack)

Viscosité, cinématique	> 21 mm ² /s
Autres informations	: Lorsqu'ils sont utilisés et manipulés according aux spécifications, le produit n'a aucun effet nocif à notre expérience et les informations qui nous sont fournis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Général	: Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.
Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë)	: Non classé
Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique)	: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Triacetoxy(propyl)silane (17865-07-5)

CL50 poisson 1	≈ 108,89 mg/l
CE50 Daphnie 1	≈ 89,59 mg/l
CE50 72h - Algues [1]	≈ 24 mg/l Pseudokirchneriella Spicata

Silanetriol, methyl-, triacetate (4253-34-3)

CL50 poisson 1	> 500 mg/l Brachydanio Rerio
CE50 Daphnie 1	> 500 mg/l Daphnia magna
CE50 72h - Algues [1]	> 500 mg/l Pseudokirchneriella subcapitata

Octaméthylcyclotétrasiloxane (556-67-2)

CL50 poisson 1	> 1000 mg/l Lepomis macrochirus
CL50 poissons 2	> 500 mg/l Brachydanio rerio
CE50 Daphnie 1	≈ 25,2 mg/l @24h Daphnia magna

Premium Red Gasket (Pressure Pack)

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Composant

Octaméthylcyclotérasiloxane (556-67-2)

Cette substance remplit les critères PBT du règlement REACH, annexe XIII
Cette substance remplit les critères vPvB du règlement REACH, annexe XIII

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Législation régionale (déchets)

: Eliminer le produit conformément aux réglementations locales.

Code catalogue européen des déchets (CED)

: 08 00 00 - DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRE D'IMPRESSION
08 04 00 - déchets provenant de la FFDU de colles et mastics (y compris produits d'étanchéité)
08 04 10 - déchets de colles et mastics autres que ceux visés à la rubrique 08 04 09
16 00 00 - DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS DANS LA LISTE
16 05 00 - gaz en récipients à pression et produits chimiques mis au rebut
16 05 04* - gaz en récipients à pression (y compris les halons) contenant des substances dangereuses
15 00 00 - EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS
15 01 00 - emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément)
15 01 04 - emballages métalliques

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: ADR / IMDG

ADR	IMDG
14.1. Numéro ONU	
UN 1950	UN 1950
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU	
AÉROSOLS	AEROSOLS
Description document de transport	
UN 1950 AÉROSOLS, 2.2, (E)	UN 1950 AEROSOLS, 2.2
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	
2.2	2.2
14.4. Groupe d'emballage	
Non applicable	Non applicable
14.5. Dangers pour l'environnement	
Dangereux pour l'environnement : Non	Dangereux pour l'environnement : Non Polluant marin : Non
Pas d'informations supplémentaires disponibles	

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre

Code de classification (ADR) : 5A
Quantités limitées (ADR) : 1I
Catégorie de transport (ADR) : 3
Code de restriction en tunnels (ADR) : E

Premium Red Gasket (Pressure Pack)

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

Transport maritime

Quantités limitées (IMDG)	: SP277
N° FS (Feu)	: F-D
N° FS (Déversement)	: S-U
Arrimage et manutention (Code IMDG)	: SW1, SW22
Tri (IMDG)	: SG69

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Contient une substance de la liste candidate REACH: Octaméthylcyclotétrasiloxane (D4) (EC 209-136-7, CAS 556-67-2)

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux.

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 2019/1021 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 concernant les polluants organiques persistants

15.1.2. Directives nationales

Pays-Bas

Classe de pollution des eaux : 10 - Weinig schadelijk voor in het water levende organismen; kan in het aquatisch milieu op lange termijn schadelijke effecten veroorzaken.

SZW-lijst van kankerverwekkende stoffen : Aucun des composants n'est listé

SZW-lijst van mutagene stoffen : Aucun des composants n'est listé

SZW-lijst van reprotoxische stoffen – Borstvoeding : Aucun des composants n'est listé

SZW-lijst van reprotoxische stoffen – Vruchtbaarheid : Octaméthylcyclotétrasiloxane est listé

SZW-lijst van reprotoxische stoffen – Ontwikkeling : Aucun des composants n'est listé

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée

RUBRIQUE 16: Autres informations

Indications de changement:

Rubrique	Élément modifié	Modification	Remarques
	Commentaire PBT	Ajouté	
	Commentaire vPvB	Ajouté	
	Date de révision	Modifié	
	Remplace la fiche	Modifié	
	Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Ajouté	
	Corrosion cutanée/irritation cutanée	Ajouté	
	Toxicité aiguë (Inhalation) - remarque	Ajouté	
	Type de produit	Modifié	
1.1	Groupe de produits	Ajouté	
1.2	Destiné au grand public	Ajouté	
1.2	Catégorie fonction ou usage	Ajouté	
1.2	Catégorie d'usage principal	Modifié	
2.1	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]	Modifié	

Premium Red Gasket (Pressure Pack)

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

2.2	Mentions de danger (CLP)	Modifié	
2.2	Conseils de prudence (CLP)	Modifié	
2.2	Phrases EUH	Ajouté	
2.2	Pictogrammes de danger (CLP)	Ajouté	
2.2	Mention d'avertissement (CLP)	Modifié	
2.3	Autres dangers qui n'entraînent pas la classification	Ajouté	
3	Composition/informations sur les composants	Modifié	
4.1	Général	Ajouté	
4.1	Après contact avec la peau	Modifié	
4.1	Après inhalation	Modifié	
4.1	Après ingestion	Modifié	
4.1	Après contact oculaire	Modifié	
4.2	Symptômes/effets	Ajouté	
4.3	Traitement	Ajouté	
5.1	Agents d'extinction non appropriés	Ajouté	
5.2	Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie	Ajouté	
5.2	Danger d'explosion	Ajouté	
5.2	Reactivité en cas d'incendie	Modifié	
6.1	Equipement de protection	Ajouté	
6.1	Equipement de protection	Ajouté	
6.1	Procédures d'urgence	Ajouté	
6.2	Précautions pour la protection de l'environnement	Modifié	
6.3	Pour la rétention	Ajouté	
6.3	Autres informations	Ajouté	
6.3	Procédés de nettoyage	Modifié	
6.4	Référence à d'autres rubriques (8, 13)	Modifié	
7.1	Dangers supplémentaires lors du traitement	Ajouté	
7.1	Mesures d'hygiène	Ajouté	
7.1	Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	Modifié	
7.2	Conditions de stockage	Modifié	
7.3	Utilisations finales spécifiques	Ajouté	
8.2	Contrôle de l'exposition de l'environnement	Ajouté	
8.2	Equipement de protection individuelle	Ajouté	
8.2	Protection de la peau et du corps	Ajouté	
8.2	Protection des voies respiratoires	Modifié	
8.2	Protection des mains	Modifié	
8.2	Protection oculaire	Modifié	
9.1	Point d'éclair	Modifié	
9.1	Solubilité	Ajouté	

Premium Red Gasket (Pressure Pack)

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

9.1	Viscosité, cinématique	Ajouté	
9.1	Odeur	Modifié	
9.1	Densité	Modifié	
10.4	Conditions à éviter	Ajouté	
10.5	Matières incompatibles	Ajouté	
10.6	Produits de décomposition dangereux	Modifié	
11.1	Raison, quand non classé	Ajouté	
11.1	Raison, quand non classé	Ajouté	
11.1	Raison, quand non classé	Ajouté	
11.1	Raison, quand non classé	Ajouté	
11.1	Raison, quand non classé	Ajouté	

Texte intégral des phrases H et EUH:

Acute Tox. 4 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 4
Aerosol 3	Aérosol, catégorie 3
Aquatic Chronic 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 1
Aquatic Chronic 3	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 3
Repr. 2	Toxicité pour la reproduction, catégorie 2
Skin Corr. 1B	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 1, sous-catégorie 1B
Skin Corr. 1C	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 1, sous-catégorie 1C
H229	Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H361f	Susceptible de nuire à la fertilité.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

SDS MPM REACH

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.